
Présidence : Italie

651ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 6 juillet 2011

Ouverture : 10 heures

Clôture : 11 h 55

2. Président : Ambassadeur G. Tonini

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Adoption par l'Espagne d'une stratégie de sécurité, le 24 juin 2011* : Espagne (annexe 1)

b) *Coopération avec l'Union des nations d'Amérique du Sud (UNASUR)* : Allemagne (annexe 2)

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

a) *Exposé sur l'approche régionale et la facilitation de la coopération régionale en Asie centrale dans le domaine de la lutte antimines, par M. Michael Storey, Spécialiste du déminage, Bureau de l'OSCE au Tadjikistan ; M. Iztok Hocevar, Conseiller auprès du Directeur du Bureau de l'OSCE au Tadjikistan ; et M. Luka Buhin, Responsable de projet, Fonds international d'affectation spéciale pour le déminage et l'assistance aux victimes des mines* : Président, M. M. Storey (FSC.FR/1/11 OSCE+), Pologne-Union européenne (les pays candidatas, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/123/11), Slovénie (annexe 3), Pays-Bas, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Afghanistan (partenaire pour la coopération), Tadjikistan

- b) *Exposé sur la modification de l'Instrument des Nations Unies pour la publication de l'information relative aux dépenses militaires, par l'Ambassadeur Claus Wunderlich, Commissaire-adjoint du Gouvernement fédéral chargé de la maîtrise des armements et du désarmement, Ministère fédéral allemand des affaires étrangères, et par M. Yuriy Kryvonos, Spécialiste des questions politiques au Service des armes classiques du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU : Président, M. C. Wunderlich (FSC.DEL/121/11 OSCE+), M. Y. Kryvonos (FSC.DEL/120/11 OSCE+)*

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Distribution d'une récente déclaration des États-Unis d'Amérique sur le Code de conduite (FSC.DEL/122/11) : États-Unis d'Amérique*
- b) *Questions de protocole : États-Unis d'Amérique, Président, Canada, Roumanie, Hongrie*
- c) *Distribution du deuxième résumé trimestriel du CPC concernant les informations échangées sur les MDCS en 2011 (FSC.GAL/84/11 Restr.) : Représentant du Centre de prévention des conflits*
- d) *Conclusions préliminaires de la visite d'évaluation effectuée en Bosnie-Herzégovine du 20 au 24 juin 2011 : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie), Bosnie-Herzégovine*

4. Prochaine séance :

Mercredi 13 juillet 2011 à 10 heures, Neuer Saal



651ème séance plénière

FSC Journal No 657, point 1 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE

Monsieur le Président,

La délégation de l'Espagne souhaite informer le Forum pour la coopération en matière de sécurité que, le vendredi 24 juin, le Conseil des ministres espagnol a approuvé la Stratégie espagnole de sécurité et l'a soumise au Parlement.

Garantir la sécurité de l'Espagne et de ses habitants est une responsabilité essentielle du Gouvernement et des administrations publiques. Pour ce faire, il est devenu nécessaire d'actualiser le cadre espagnol d'analyse et d'intervention face aux dimensions nouvelles de cette sécurité.

À cette fin et conformément à l'engagement pris par le Président du Gouvernement devant le Congrès des députés dans son discours d'investiture, le Gouvernement a approuvé la première Stratégie espagnole de sécurité.

Cette stratégie a été élaborée sous la direction de M. Javier Solana par une commission et un groupe de travail avec des représentants des ministères concernés. Elle a été parachevée en consultation avec des experts internationaux et nationaux, des représentants des partis politiques et des membres de la société civile et du secteur privé de manière à recueillir le consensus nécessaire pour un travail étatique. Elle couvre une période de dix ans et sera réexaminée tous les cinq ans ou lorsque les circonstances l'exigeront. Avant qu'elle ne soit approuvée par le Conseil des ministres et soumise au Parlement, les partis politiques et leurs groupes parlementaires ont été informés de son contenu.

La stratégie, qui peut être consultée en espagnol et en anglais sur le site internet du Palais de la Moncloa (<http://www.lamoncloa.gob.es/home.htm>), comprend une synthèse et les cinq chapitres suivants : i) Une stratégie nécessaire, ii) La sécurité de l'Espagne dans le monde, iii) Multiplicateurs du risque, iv) Menaces, risques et réponses, et v) Modèle institutionnel intégré.

Monsieur le Président,

Ce document a principalement pour buts d'analyser les menaces et les risques pour notre sécurité, d'évaluer nos capacités de réponse, de définir des lignes d'action stratégiques et d'actualiser les mécanismes institutionnels dans ce domaine. Les six principes fondamentaux ci-après, qui guideront nos efforts en matière de sécurité, ont été définis :

i) approche globale des différentes dimensions de la sécurité ; ii) coordination entre les administrations publiques et avec la société, iii) efficacité dans l'utilisation des ressources, iv) anticipation et prévention des menaces et des risques, v) résilience des systèmes de sécurité, et vi) interdépendance responsable avec nos partenaires et nos alliés.

Les menaces recensées dans le document sur la Stratégie espagnole de sécurité sont les suivantes : i) conflits armés, ii) terrorisme, iii) criminalité organisée, iv) insécurité économique et financière, v) vulnérabilité énergétique, vi) prolifération d'armes de destruction massive, vii) cybermenaces, viii) flux migratoires non contrôlés, et ix) situations d'urgence et catastrophes.

Enfin, il convient de signaler que le document approuvé par le Conseil des ministres propose la création d'un Conseil espagnol de sécurité, qui disposera d'un Service d'appui au Bureau du Président du Gouvernement, ainsi que d'un Service d'intervention extérieure intégrée et d'un Système de renseignement économique.

Avec cette stratégie, l'Espagne rejoint le petit groupe de pays qui se sont dotés d'une stratégie nationale de sécurité au cours des dernières années, dans lequel figurent notamment les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la France (Livre blanc), les Pays-Bas, la Pologne, la Slovaquie, le Canada et la Fédération de Russie, qui sont tous des États participants de l'OSCE, ainsi que l'Union européenne elle-même.

Monsieur le Président,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci.

651ème séance plénière

FSC Journal No. 657, point 1 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ALLEMAGNE

L'OSCE et le FCS se sont intéressés à plusieurs reprises par le passé à la question de la promotion de l'instauration de mesures de confiance et de sécurité (MDCS) également dans d'autres régions et de l'échange de données d'expérience en la matière. Dans ce domaine, l'acquis dont peut se prévaloir l'OSCE dans la région euro-atlantique et eurasiennne, notre longue expérience et notre coopération politico-militaire quotidienne sont un modèle pour d'autres. L'intérêt pour les MDCS régionales croît dans de nombreuses parties du monde. La question d'une transparence militaire accrue a été, par exemple, l'un des thèmes de discussion lors de la Conférence OSCE-Mongolie tenue il y a peu, en mai 2011, avec les partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération.

En Amérique du Sud également, il s'agit d'un thème d'actualité en matière de politique de sécurité. Dès novembre 2009, soit peu après sa création en 2008, les ministres des affaires étrangères et de la défense de l'Union des nations d'Amérique du Sud (UNASUR) réunis à Quito sont convenus d'un vaste catalogue de MDCS. Le Comité de défense de l'UNASUR s'emploie actuellement à transformer ces objectifs en mesures et en instruments concrets.

Dès le début, l'Allemagne a accompagné de près et soutenu par des contributions concrètes la mise en place des structures de sécurité nécessaires pour la prévention et la gestion des conflits dans le cadre de l'UNASUR. Nous pensons que les MDCS peuvent jouer ici un important rôle de stabilisation et que les partenaires d'Amérique du Sud peuvent s'inspirer de nos propres expériences, en particulier au sein de l'OSCE. Dans le cadre d'un voyage d'information organisé par l'Allemagne, de hauts représentants de l'UNASUR ont également visité, le 24 février 2010, Vienne et le FCS, ainsi que le Centre de prévention des conflits de l'OSCE.

En vue du renforcement de la coopération avec la Présidence en exercice du Comité de défense de l'UNASUR, l'Allemagne a organisé et soutenu financièrement une conférence spécialisée, qui a eu lieu les 27 et 28 juin 2011 à Lima avec les États membres de l'UNASUR, sur l'instauration et l'application de MDCS pour le maintien de la paix. Nous sommes heureux d'avoir également pu permettre la participation active du chef de l'Unité du Centre de prévention des conflits de l'OSCE chargée de l'appui au FCS, qui a donné, dans le discours qu'il a prononcé sur place, d'importantes orientations concernant aussi en particulier le cadre institutionnel des MDCS et le Document de Vienne. Cette conférence spécialisée a permis, selon nous, de donner une importante impulsion aux travaux en cours au sein de l'UNASUR dans le domaine des MDCS.

Dans ce contexte, l'Allemagne entrevoit aussi pour l'avenir suffisamment de possibilités pour une éventuelle coopération officielle entre l'OSCE et l'UNASUR.



651ème séance plénière

FSC Journal No. 657, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SLOVÉNIE

Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à dire tout d'abord que la Slovénie partage le point de vue que vient d'exprimer l'Union européenne.

Au nom de la Slovénie, je souhaiterais également remercier M. Michael Storey pour son exposé intitulé « Approche régionale et facilitation de la coopération régionale en Asie centrale dans le domaine de la lutte antimines ».

La Slovénie attache une grande importance aux activités de déminage dans le contexte des mesures de confiance et de sécurité. L'approche régionale tient une place vitale dans ces mesures. Nous estimons qu'une coopération régionale est indispensable, car il est possible de s'attaquer à diverses questions importantes de manière plus efficace et plus rentable si les pays de la région sont prêts à s'entraider pour atteindre leur objectif commun, à savoir un territoire exempt de mines.

L'échange de données d'expérience et d'informations, l'excellence dans le travail et le savoir-faire et la coordination des activités dans le domaine du déminage sont des éléments cruciaux pour atteindre les objectifs des pays, sans parler du processus de renforcement de la confiance à long terme grâce aux activités de déminage.

Nous tenons en outre à remercier le Fonds international d'affectation spéciale qui, depuis sa création en 1998, avec le concours de 26 gouvernements et d'une centaine de donateurs, est parvenu à recueillir plus de 430 millions de dollars des États-Unis, qui ont été convertis en projets concrets, d'abord en Europe du Sud-Est puis également dans d'autres régions et pays touchés par le problème des mines, par exemple Chypre, le Caucase du Sud, l'Asie centrale, l'Amérique latine et le Moyen-Orient.

Nous souhaitons par ailleurs au Fonds international d'affectation spéciale une mise en œuvre réussie de sa stratégie pour la période 2009–2013, qui porte également sur d'autres problèmes post-conflit et déstabilisants.

Merci, Monsieur le Président.